

Une toilette publique autonettoyante bientôt installée dans le centre-ville

Réclamée par de nombreux habitants, une première toilette publique va faire son apparition dans le centre de Soignies. La Ville vient d'obtenir son permis d'urbanisme et les travaux sont prévus dès la fin du mois d'août.



ILLUSTRATION

Les Soigniens de passage dans le centre-ville pourront bientôt se soulager sans devoir nécessairement pousser la porte d'un café : depuis quelques mois, la Ville a pour projet d'installer une toilette publique : elle a récemment obtenu le feu vert.

« C'était une demande importante de la part des citoyens »

bienne Winckel d'5%. Un besoin pressant ne se connaît pas et découle parfois d'une condition médicale. Si l'ONU considère l'accès aux toilettes

la pratique, en Belgique et particulièrement dans les villes de plus petite taille et à la campagne, ce n'est pas toujours évident. L'enquête de terrain a

La cabine prendra place sur la petite placette située entre le centre culturel Victor Jans et la rue des Orphelins, en plein cœur du centre-ville, tout en restant dans un espace relativement discret. Le permis d'urbanisme a été délivré le 16 juillet dernier.

DÉBUT OCTOBRE

Particularité : « Il s'agira d'une toilette autonettoyante », souligne la bourgmestre, avec un système qui fonctionnera après chaque utilisation. « On va passer aussi par une entreprise privée pour venir de temps en temps nettoyer ». La bour-

même au crivage : « compte vraiment sur le respect des gens pour permettre à ce qui en est besoin de l'utiliser dans de bonnes conditions. » Fin août ou début septembre les équipes communales parcourront le terrain avec la saison d'une dalle en béton de l'évacuation. Les ramassages à l'eau et à l'électricité, avant l'installation de la toilette publique prévue début octobre.

Le projet représente un investissement de 80.120 €.

La Ville a obtenu en 2022 un subside de 66.418,60 € pour la réalisation de son projet de

Les Belges n'arrivent plus à payer leur précompte immobilier

TAXES

À Bruxelles, près d'un propriétaire sur cinq a demandé un plan de paiement l'an dernier. Depuis le début du mois de juillet 2026, le nombre de demandes a explosé de 36 %.

Les avertissements extraits de rôle pleuvent dans les boîtes aux lettres depuis le début d'un été caniculaire. Mais pour de nombreux propriétaires, c'est la douche

disse (+10,35 %). À Bruxelles, Saint-Josse-ten-Noode frappe le plus fort avec une hausse de plus de 20,42 %, devant Koekelberg (+25,88 %), Ganshoren (+19,75 %), Auderghem

ou un échelement pour payer leur précompte immobilier, contre environ 65.000 en 2024 et 58.000 en 2023. L'impact de l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier dans plusieurs communes se fait déjà fortement ressentir au sein de l'administration fiscale. Entre le 1^{er} juillet de cette année - date des premiers envois

Ainsi, en 2021, 26.348 Bruxellois avaient bénéficié d'un plan de paiement contre 19.280 l'année précédente (+ 36,66 %). En 2023, la hausse atteignait 26,73 %, 12,71 % en 2024 et 10,76 % l'année passée. 42.061 propriétaires bruxellois ont bénéficié d'un tel plan.

■ En 4 fois à Bruxelles, 12 fois en Wallonie

Soignies internationale monument

par Thomas Catteau

Soignies



De gros changements dans les comités de Soignies Sports

L'organisation interne va profondément changer du côté de Soignies, et cela a déjà commencé depuis plusieurs semaines. Un nouveau modèle qui s'orchestre déjà avant la montée en D3 FFA.

BELGIQUE
La Libre

DH
LES SPORTS+

LE SOIR

ACTV
ANTENNE CULTURE TV

La ferme du Château se relève de l'incendie et



Une Soignies, une spirit et un gin à la fraise. © David Dierck

cools à base de fraises issues de sa production, en collier avec la distillerie Plus Outre, à Binche.

LOIRE THOUVENIN

Quelques jours après l'incendie qui a détruit un hangar de la Ferme du Château, à Naast, emportant avec lui du foin et du matériel agricole coûteux, Ghislain Wayemborgh a lancé de nouveaux produits plutôt inhabituels pour une exploitation agricole. C'est

avec « un goût à terre mais le regard droit sur l'horizon, toujours déterminé que nous vous présentons nos 3 bébés de la saison : une liqueur, un spritz et un gin à la fraise. » Un timing qui relève « du pur hasard », puisque le projet était dans les cartons depuis bien avant le sinistre, mais qui est plus que bienvenu.

« Il y avait un regard sur nous, et j'avais justement la

de Binche. Les fraises sont l'alcool. » La machine pe maites, puis de la distilla adapté le n épices, etc. »

■ UN REGAIN DE FRÉQUENTATION

De cette production sont s



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE

Revue de presse du jeudi 3 septembre 2026



Le PS s'inquiète des économies potentielles à l'ONE

PETITE ENFANCE

Vaccination, accueil temps libre, écoles de devoirs, SOS Enfants... ces missions sont en passe d'être définancées, alerte le PS.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles va-t-il imposer des coupes drastiques au secteur de la petite enfance? Les socialistes en sont convaincus. Depuis des mois, Martin Casier (PS) interroge Valérie Lescrenier (Les Engagés) à ce propos.

Jusqu'à présent, le chef de groupe dit ne pas avoir reçu de réponses claires de la ministre en charge de la Petite enfance. "Il faut que la ministre arrête de jouer à cache-cache."

"On va toucher aux missions essentielles de l'enfance"

Le seul élément qui semble confirmé pour l'ONE (Office de la naissance et de l'enfance) est que le gouvernement Azur souhaite suivre une trajectoire de réduction des moyens. En se basant sur la déclaration de politique communautaire (DPC), le PS en a déduit que le gouvernement souhaite faire 27 à 28 millions d'euros d'économies structurelles par an à l'ho-

rizon 2029. Cela représenterait un peu moins de 5% du budget (environ 800 millions d'euros par an).

■ Millions d'euros

Selon une note interne à l'ONE évoquée par Le Soir en début de semaine, les économies pourraient monter à 4,2 millions d'économies. Dans les cal-

culs du PS, le montant serait nettement plus élevé. "Ce n'est pas seulement qu'ils sont à l'os. Là, on va vraiment toucher aux missions essentielles de l'enfance", prédit Martin Casier. "Inévitablement, le service rendu aux citoyens va drastiquement baisser."

En se basant sur des fragments de notes internes et en recoupant avec les réponses données par la ministre Lescrenier, le PS

pense avoir identifié les pistes d'économies prévues au niveau de l'ONE. 10 millions d'euros seraient reti-

rés dans l'accueil temps libre (ATL) et l'extrascolaire. Les écoles de devoirs seraient privées d'1,4 million d'euros. Le budget des équipes SOS Enfants, en charge de la maltraitance, serait raboté de 5%. Le département en charge de la promotion santé et du dépistage des maladies perdrait 10% de ses moyens. L'ONE aurait également 1 million d'euros en moins pour acheter des vaccins.

Si ce plan venait à se concrétiser, il n'y aura, selon Martin Casier, que deux issues possibles. Soit une

hausse des tarifs demandés aux parents, soit une diminution des services. Le député craint que cela ne se traduise par la fermeture de places d'accueil, la hausse du coût de garde pour les familles, la dégradation des conditions d'encadrement des enfants et une baisse de la couverture vaccinale.

■ Lescrenier dément

Contacté, le cabinet de la ministre rejette toutes ces allégations. "Non, la ministre de l'Enfance ne compte pas imposer de réductions budgétaires au secteur de la petite enfance."

Les chiffres avancés par le PS sont issus d'une note interne à l'ONE "qui n'a jamais été validée ni par le conseil d'administration, ni par le gouvernement et qui ne reflète pas les ambitions de la ministre concernant la petite enfance", poursuit le cabinet.

La ministre souhaiterait, au contraire, que l'organisation et les moyens de l'ONE répondent de la manière "la plus pertinente, la plus efficace et la plus lisible possible" aux besoins du terrain et des familles.

À ce stade, Valérie Lescrenier n'a cependant pas encore confirmé où et comment seront faites les économies.



■ Casier accuse la ministre Lescrenier de vouloir couper dans l'aide à la petite enfance. © BELGA

Cours d'éducation physique mixtes : "On a dû faire marche arrière"

ENSEIGNEMENT

Les filles et les garçons ensemble pendant le sport. Progressivement, des écoles secondaires optent pour cette configuration.

Chaque rentrée a son lot de nouveautés. Pour un professeur d'éducation physique, un changement ne passe pas : il doit donner son cours en mixité. Si cela s'est décidé sans lui demander son avis, il s'y oppose pour plusieurs raisons : gestion des vestiaires, différences de niveaux et d'aptitude entre les filles et les garçons, sécurité...

De plus en plus d'écoles secondaires franchissent le pas. Ce choix divise aussi les élèves. Marika, qui a sport avec les garçons est totalement contre. "Les mecs ne se rendent pas compte de leur force. J'ai déjà eu une lèvre explosée, des coups de pied, des moqueries et des attouchements", témoigne l'ado.

La Providence à Gosselies

a tenté l'expérience pendant trois ans en 4e, 5e et 6e secondaires. "On doit éduquer à la mixité. L'école est un lieu où on doit promouvoir une autre approche, déconstruire les clichés basés sur le sexe", défend le directeur Denis Dehon. "Mais on a dû revenir en arrière parce que les retours étaient assez mitigés de la part des filles de 4e. Elles parlaient de pudeur."

Du côté des parents, on émet aussi des réserves. "Vivant avec deux préados, je suis un peu interloquée par cette tendance à rendre les cours mixtes. Ma fille est très

pudique et je pense qu'elle aurait du mal à être mêlée avec les garçons", commente Megan dont les enfants sont scolarisés dans l'enseignement catholique. "Si l'école franchit le pas, j'en discuterai avec mon fils pour bien lui rappeler comment se comporter envers les filles et surtout à signaler quelques comportements qui peuvent paraître suspects ou compromettants. Et à ma fille aussi."

■ Perte d'heures

Parmi les critiques des profs envers ce système qui présente l'avantage de faciliter l'organisation des horaires, ils pointent une conséquence pour eux : la diminution d'heures qui permettrait à la direction de faire des économies. "Un cours d'éducation non-mixte nécessite de regrouper des classes. Il est encore naturel pour les élèves d'avoir un prof pour les garçons et une prof pour les filles", explique Bernard Ghekière, directeur de l'Institut Marie Immaculée.

Depuis une dizaine d'années, le cours d'éducation physique est mixte aux Ursulines et La Madeleine à Tournai principalement pour des raisons budgétaires. "La nécessité a fait loi, on n'avait plus les moyens de sé-

parer les filles et les garçons. Ça a commencé par une classe et puis ça s'est généralisé. Les profs font tout pour que ça se passe bien et on n'a pas de problème jusqu'à présent", rapporte Damien Masquelier. "Les vestiaires sont séparés. Le prof attend à l'extérieur et s'il y a du chambard chez les filles, il va d'abord frapper à la porte et prévient avant d'entrer."

➤ "J'ai déjà eu la lèvre explosée."

■ "Risque de dissuader"

L'Institut Marie Immaculée d'Anderlecht sépare les filles et les garçons. "On a fait ce choix pour plusieurs raisons. On estime que ce serait compliqué pour les jeunes filles d'avoir sport avec les garçons pour des raisons culturelles. On craint aussi d'avoir une augmentation de mot d'excuses. La mixité risque de dissuader les filles car même s'il n'y a pas de sport fille et de sport garçon, c'est plus simple de motiver les filles de faire du step que du foot", justifie le directeur.

Pour Alexia, 15 ans, c'est simple. "Si mon école fait ça, je manquerais les cours".

Zhen-Zhen Zveny



■ Mélanger les filles et les garçons en cours de sport divise. © SHUTTERSTOCK



Onze personnes impliquées à, ou depuis Braine-le-Comte, ont été arrêtées en 2026. © Nicolas Lambert

Où en est le trafic de drogue dans la zone de police Haute Senne? Jean-Jacques Flahaux (BRAINE/MR) a profité du conseil communal de ce lundi pour demander au bourgmestre Maxime Daye (BRAINE/MR) de dresser un état des lieux.

En 2025, 272 faits liés aux stupéfiants ont été enregistrés sur le territoire de la zone (qui inclut Braine, Soignies, Ecaussinnes et Le Roeulx). Un chiffre à interpréter avec prudence: «cette catégorie ne concerne pas uniquement la vente ou le trafic, mais comprend également la détention et la consommation de stupéfiants», a précisé le bourgmestre. Les dossiers de vente ou de trafic peuvent ensuite entraîner des auditions, surveillances, analyses téléphoniques ou bancaires, perquisitions et saisies. «Le taux d'élucidation atteint 87,5 %.» Pour 2026, les premiers chiffres ont également été dévoilés. Au 5 août, la zone avait déjà ouvert 122 PV en

matière de stupéfiants. Parmi ceux-ci, 25 concernent des faits constatés à Braine. Maxime Daye souligne aussi l'activité renforcée du Service Enquêtes et Recherches (SER).

PAS DE « GUERRES DE TERRITOIRE »

Une augmentation des constatations qui ne signifie donc pas nécessairement une hausse comparable des délits. «Tout ce qui était lutte contre les stupéfiants avait explosé. Mais pourquoi? Tout simplement parce que quand on cherche, on trouve.» Depuis le début de l'année, 11 personnes impliquées dans des faits commis notamment à Braine-le-Comte (ou depuis la commune) ont par ailleurs été arrêtées. La situation n'est toutefois pas comparable à celles observées dans certaines grandes villes. «La zone de police Haute Senne n'est heureusement pas confrontée à des faits de violence grave assimilables aux règlements de comptes ou aux guerres de territoire



Maxime Daye. © D.R.

BRAINE-SOIGNIES-ECAUSSINNES-LE ROEULX

La police de la Haute Senne a traité 272 dossiers de stupéfiants en 2025

Le trafic de stupéfiants reste sous surveillance à Braine-le-Comte et dans la zone de police de la Haute Senne. Au 5 août, 122 procès-verbaux initiaux avaient déjà été ouverts en cette année 2026, dont 25 pour des faits constatés à Braine-le-Comte.

qu'on observe effectivement à Saint-Gilles», rassure Maxime Daye, qui insiste sur le travail de prévention mené notamment avec le service Jeunesse. La lutte contre la drogue devrait en tout cas rester au premier plan les prochaines années. Le projet de plan zonal de sécurité 2026-2031 sera examiné le 24 septembre. «Il prévoit de faire du trafic local de stupéfiants et des nuisances qui y sont associées sa 2e priorité stratégique. Objectif: réduire la consommation visible et renforcer la tranquillité publique.» ■

C. LO.

UNE GRILLE INSTALLÉE EN URGENCE SUITE À UNE ALTERCATION AVEC UN PARENT

Après l'altercation survenue en avril entre un parent et la directrice, la Ville du Roeulx a fait installer une grille automatisée à l'école George Price. L'équipement a coûté 7.762 euros hors TVA.

AUDREY CADOR

Une nouvelle grille automatisée a été installée cet été à l'entrée de l'école communale George Price, à Ville-sur-Haine. La Ville du Roeulx a décidé d'accélérer la sécurisation de l'établissement après l'altercation survenue au printemps entre un parent d'élève et la directrice.

« On l'a installée suite à une intrusion d'un parent qui arrivait régulièrement en retard et qui a eu un problème avec la direction », explique Jean-Francis Formule (IC), échevin de l'Enseignement. Selon lui, cet incident a constitué « l'élément déclencheur » de l'installation.

OPÉRATIONNELLE POUR LA RENTRÉE

Cette « intrusion » fait référence à l'altercation survenue le 23 avril vers 8h35. Le père de famille, venu conduire sa fille en retard, avait livré à notre rédaction une version différente des événements. Il affirmait avoir simplement voulu accompagner son enfant jus-



Le système permet de gérer les entrées à distance. © DR

qu'à sa classe et contestait toute volonté de violence. Un contact physique aurait eu lieu avec la directrice, selon son récit. La police était intervenue et une enquête était en cours afin de déterminer précisément le déroulement des faits.

À la suite de cet épisode, le collège communal tenait à

ce que le dispositif soit opérationnel pour le retour des élèves. La pose a débuté le jeudi 20 août et s'est étalée sur deux jours. « C'était vraiment notre volonté au niveau du collège qu'elle soit installée avant la rentrée. On a tout mis en œuvre pour cela », précise l'échevin.

Le système permet désormais de gérer les entrées à distance. Les enseignants peuvent actionner l'ouverture depuis leur téléphone et disposent également de télécommandes. Des codes spécifiques sont prévus pour certaines personnes extérieures, notamment le personnel de nettoyage ou lors d'une livraison.

« La programmation devait encore être peaufinée », précise Jean-Francis Formule, en ajoutant : « Il faut notamment prévoir les plages durant lesquelles le passage doit être libre, comme à l'arrivée des enfants le matin ou lors de la sortie de midi. »

7.762 EUROS HORS TVA

Le coût s'élève à 7.762 euros hors TVA. L'investissement a été

pensé pour durer et pourra être intégré aux futurs aménagements du bâtiment. Jean-Francis Formule indique en effet que la façade et les anciennes grilles présentent un état de vétusté important et devront faire l'objet de travaux. Le dispositif placé cet été a été choisi de manière à pouvoir être conservé lors de cette rénovation.

L'échevin y voit enfin une protection supplémentaire tant pour le personnel que pour les élèves. « C'est une chose qui nous sécurise, qui sécurise toute l'équipe enseignante et surtout les enfants

», conclut-il. Le système évite aussi qu'un enfant puisse quitter seul l'enceinte pour récupérer, par exemple, un ballon tombé à l'extérieur. ■



Pour Jean-Francis Formule, l'altercation a été un événement déclencheur. © D.C.

Le Rœulx prépare un important réaménagement de la place du Château et de la place du Souvenir. Le projet améliorera le cadre de vie et la sécurité sans sacrifier le stationnement. Explications du projet avec Virginie Kulawik (IC), bourgmestre de la ville et Damien Sauvage (IC), échevin des travaux au Rœulx.

AUDREY CADOR

La place du Château et la place du Souvenir s'apprêtent à changer de visage au Rœulx. Plus vert, plus convivial et davantage sécurisé, le futur aménagement conservera également une large place au stationnement. La Ville lance désormais le marché destiné à trouver l'entreprise chargée du chantier. Le dossier s'inscrit dans le cadre de la rénovation urbaine et bénéficie d'un subside régional de 80 %. « C'est un projet qui a été étudié depuis un bon bout de temps », explique Virginie Kulawik (IC), bourgmestre du Rœulx, en continuant : « L'idée est de rendre l'espace plus convivial et végétalisé, tout en maintenant suffisamment de parkings pour garantir l'accessibilité aux commerces et à tout ce qui se trouve aux alentours. » Sur ce dernier point, le futur visage des lieux offrira même quelques possibilités supplémentaires. « On passe de 28 à 32 places », précise Damien Sauvage (IC), échevin des Travaux. Parmi

celles-ci figureront un emplacement PMR et deux destinées aux voitures disposant d'une borne de recharge électrique.

UNE CIRCULATION RALENTIE

La sécurité constitue un autre volet important du dossier. L'ensemble du périmètre concerné passera en zone 30 et une mise en plateau contribuera à réduire la vitesse des véhicules. Le carrefour sera entièrement refait, avec des « oreilles » végétalisées conçues pour mieux protéger les piétons. Les feux de signalisation seront conservés. Sept arceaux destinés aux vélos compléteront le dispositif. « La mobilité douce est importante aussi. Il faut permettre l'accès à cet endroit », souligne la bourgmestre. La place du Souvenir conservera quant à elle sa vocation et son monument. Damien Sauvage insiste également sur la mise en valeur du patrimoine parmi les objectifs poursuivis. Le projet entraînera par ailleurs une modification de la circulation dans la

La place du Château se métamorphose : 32 parkings, davantage de verdure et une zone 30



La place du Château au Rœulx va changer de visage. © David Claes



Damien Sauvage (IC), échevin des travaux au Rœulx © DR



Esquisse des places du Château et du Souvenir © DR



Virginie Kulawik (IC), bourgmestre du Rœulx © DR

rue Verte. Celle-ci deviendra à sens unique et ne sera plus accessible depuis sa partie supérieure.

EN TROIS PHASES

Il faudra y entrer par la place de la Chapelle. Cette organisation contribuera également à dégager des possibilités supplémentaires pour garer les voitures.

Le chantier sera divisé en trois étapes consacrées au carrefour, à la voirie et aux abords. Une organisation choisie afin de réduire autant que possible les conséquences pour les déplacements. « Ce sera fait en trois phases afin de libérer la voirie le plus vite possible. La sécurité avant tout », indique l'échevin des travaux.

Damien Sauvage estime que l'intervention devrait être moins complexe que celle menée à la place de la Chapelle. Cette fois, il n'y aura pas le même travail à réaliser sur les impétrants, notamment en matière d'égouttage. D'après l'échevin et la bourgmestre, l'ensemble devrait être achevé pour la fin de l'année 2028. ■

Plus de 200 artistes attendus pour la 30^e édition de « Cité d'Arts »

Le parcours d'artistes « Écaussinnes, Cité d'Arts » revient les 26 et 27 septembre pour une 30^e édition. Plus de 200 artistes participent à l'événement, accessible gratuitement.

Écaussinnes accueillera les 26 et 27 septembre 2026 la 30^e édition de son traditionnel parcours d'artistes « Écaussinnes, Cité

d'Arts ». Plus de 200 artistes sont annoncés durant le week-end. Le public pourra parcourir la commune pour découvrir leurs univers, leurs créations et leurs différents savoir-faire.

Deux journées sont prévues. Le parcours sera accessible le samedi 26 septembre de 13h à 19h et le dimanche 27 septembre de 11h à 19h. L'accès

à l'événement sera entièrement gratuit.

Cette édition marquera également un anniversaire puisque « Écaussinnes, Cité d'Arts » est organisé pour la 30^e fois cette année. ■

À noter : pour obtenir davantage d'informations, le public peut contacter le service Culture de la commune d'Écaussinnes au 067/79.47.06.



Le parcours d'artistes revient ces 26 et 27 septembre. © Pexels Illustration

ÉVÉNEMENT

Les 4h de cuistax reviennent à Écaussinnes ce dimanche

Après une première édition qui avait rassemblé plus de 200 participants, les 4 Heures de cuistax reviennent à Écaussinnes ce dimanche 6 septembre. Cette année, 23 équipes sont inscrites, avec plusieurs nouveautés au programme.

En selle! Après le succès rencontré l'an dernier pour sa première édition, le Fifty-One Club organise de nouveau ses 4 Heures de cuistax ce dimanche 6 septembre. Et le rendez-vous prend de l'ampleur...

L'an dernier, plus de 200 participants s'étaient relayés sur un circuit de 1,2 km autour de l'esplanade Marcel Tricot. Le but du Fifty-One Club d'Écaussinnes et de Sébastien Houchard, son président? « Faire quelque chose pour les habitants de Bel-Air et apporter une dynamique dans ce

nouveau quartier. Je voulais aussi que les Écaussinnois viennent le découvrir, parce qu'il est parfois décrit comme un quartier de gens venus de l'extérieur, ce qui n'est pas toujours le cas. » Le Fifty-One souhaitait également associer des jeunes du Gai Logis à l'événement et reverser ses bénéfices, comme à son habitude, au tissu associatif.

Les gagnants de 2025 ont parcouru 50 kilomètres sur leur cuistax. « C'est l'équivalent d'un aller-retour sur Mons! », souligne Sébastien Houchard. « Des gens qui étaient venus



Un parcours pour les enfants est prévu. © Régis Duez

pour rouler, se faire plaisir et passer une bonne journée sont finalement très vite entrés dans la compétition, c'était impressionnant. »

LES DEUX BEL-AIR

Cette année, 23 équipes se sont inscrites. « Avec chaque fois entre 8 et 10 personnes, ça représente un potentiel d'environ 250 pilotes, auxquels s'ajouteront les accompagnants et les spectateurs », se réjouit Sébastien Houchard. Parmi les participants annoncés figurent notamment le Gai Logis, le CCPSH,

les Amis mobiles ainsi que des clubs sportifs.

L'une des principales nouveautés se trouvera sous les roues des participants. Le parcours est raccourci de 1,2 km à environ 800 mètres et empruntera un petit sentier carrossable qui permettra de rejoindre le quartier Bel-Air 1. « On nous avait demandé l'année dernière de passer aussi par là », précise l'organisateur. Le dénivelé sera aussi moins exigeant que lors de la première édition, même si quelques montées subsisteront.

Les plus jeunes disposeront désormais eux aussi de leur circuit. « C'était une autre demande: les parents s'amusaient bien, mais les enfants étaient frustrés... » Le Patro sera chargé de l'encadrement. Les premiers participants sont attendus dans la matinée, avec la possibilité de prendre un petit-déjeuner sur place. Un tour de reconnaissance précédera le départ des quatre heures, fixé à 11 h 30, avant la remise des coupes et des prix.

Pour les six membres du Fifty-One Club, mettre sur pied une telle journée représente une organisation conséquente. Elle constitue aussi une vitrine pour un service club qui cherche à renouveler ses rangs. « C'est très difficile de recruter des gens plus jeunes. J'espère qu'on pourra rencontrer d'autres personnes qui veulent nous aider et s'impliquer dans nos projets. » L'appel est lancé! ■

L.T.

BANNISSEMENT DES RÉSEAUX SOCIAUX, FIN DE L'ANONYMAT, LIMITE D'ÂGE POUR LES JEUNES... : VOICI LE PLAN MATZ

Vanessa Matz lance un plan de bataille pour lutter contre le cyberharcèlement, avec point d'entrée unique sur MyGov, coffre-fort numérique pour les preuves et retrait rapide des contenus préjudiciables.



GASPARD GROSJEAN
Rédacteur en chef adjoint

Pas plus tard que la semaine dernière, il y a encore eu un drame en région liégeoise avec le suicide d'une ado de 14 ans, victime de harcèlement. Est-ce qu'il est temps, peut-être plus que jamais aujourd'hui, de s'attaquer à ce phénomène ?

Un jeune sur six dit avoir été victime de cyberharcèlement à l'échelle européenne. En Belgique, en 2025, c'est 10.000 cas de cyberharcèlement qui sont recensés par la police, avec une augmentation permanente au fur et à mesure des années. Et donc, c'est un vrai phénomène de société qui, évidemment, est d'une tristesse sans nom. Il y en a des vies qui sont détruites parce qu'il y a l'humiliation, la discrimination, ce sentiment d'abandon parfois. Et les victimes se disent « Mais que fait-on pour moi ? » Ce que je veux faire au travers de ce plan interfédéral, c'est coordonner l'ensemble des initiatives. Il en existe dans les écoles, il en existe au sein de la police, il en existe dans beaucoup de secteurs.

Gov que tout le monde peut avoir sur son smartphone, un point d'entrée unique où on orientera vers le bon dispositif existant.

Il y a la porte d'entrée et puis, après, il y a tout le reste. Souvent, dans le cyberharcèlement, on a des preuves, des messages Messenger ou Instagram envoyés par les harceleurs.

Justement, le second dispositif est la mise en place d'un coffre-fort numérique. C'est au travers de l'application MyGov, qui est évidemment super sécurisée, de pouvoir collationner l'ensemble des preuves. Des messages, des adresses IP, des noms pour être sûr de ne pas les perdre, qu'ils ne disparaissent pas ou qu'ils soient falsifiés.

On a des victimes qui veulent évidemment que les auteurs soient punis. Mais elles veulent surtout que ça s'arrête, la diffusion, la rediffusion, on pense à des images qui seraient dégradantes, à des commentaires humiliants, elles veulent que ça s'arrête, parce que c'est permanent, c'est ça qui fait que c'est du harcèlement, c'est la répétition des faits. Et donc ce

dit : tu retires ton contenu, il ne s'exécute pas. Mais c'est la plateforme qui héberge, c'est toute la responsabilité aussi, plateforme, c'est internet. Et le troisième, s'il ne s'exécute pas, c'est aller chez l'opérateur. On passe toujours par un opérateur belge pour diffuser des contenus. Et donc l'opérateur ne sait pas enlever les contenus, mais il sait les masquer.

Est-ce qu'il faut la fin de l'anonymat en ligne ?

Il est trop facile de se retrancher derrière un anonymat malveillant pour insulter, diffamer, harceler, violenter d'autres. Et donc, ce qui est prévu dans l'accord de gouvernement, c'est la fin de l'anonymat malveillant en ligne. Demain, un citoyen veut prendre un pseudonyme parce qu'il veut faire valoir sa liberté d'expression sur une série de dossiers, de pensées qu'il a, évidemment qu'il doit pouvoir le

faire. Mais la frontière, c'est quoi ? C'est au moment où je commets une infraction pénale, au moment où je discrimine, je fais du sexisme, du racisme, du harcèlement, du cyberharcèlement. Là, ce n'est plus de la liberté d'expres-

sion. Et donc, on doit pouvoir lever cet anonymat au moment où une infraction est commise.

Concrètement, on procéderait comment ?

On fait appel à un mécanisme

d'authentification numérique par itsme ou par MyGov. On a déposé le dossier sur la table du gouvernement début juillet, donc c'est en inter-cabinet et on progresse. Mais ce n'est évidemment pas une question facile, parce qu'évidemment il est très facile, par raccourci, de dire : « Tiens, Matz, elle a envie de supprimer la liberté d'expression ». Au grand jamais ! J'ai surtout envie qu'on ne puisse plus s'abriter derrière l'anonymat pour détruire d'autres.

Quid de l'interdiction de l'accès aux réseaux sociaux en Belgique ?

Le projet de loi, c'est avant 15 ans. La France s'est fait retoquer par son Conseil constitutionnel. La France, elle dit quoi ? C'est 15 ans et c'est vous, les réseaux sociaux, qui allez faire la po-



Il faut les coordonner et les compléter aussi par des dispositifs efficaces.

N'avez-vous pas peur qu'on fasse un énième bazar fourre-tout ?

Ce qu'on veut, c'est recenser évidemment ce qui existe pour pouvoir adapter les dispositifs où il y a des manques. Et un manque singulier qu'on constate, c'est de savoir ce qu'on doit faire quand on est témoin, quand on est parent, quand on est un jeune qui subit du harcèlement. Ce qu'on propose, c'est d'avoir, au travers de l'application My-

qu'on veut, c'est mettre en place, comme on l'a fait pour le revenge porn, donc la diffusion d'images ou de vidéos à caractère sexuel sans le consentement de la personne, c'est de mettre en place un retrait rapide de ce qui est préjudiciable pour la victime, de ce qui la blesse, de ce qui l'humilie. Et donc le dispositif actuel du revenge porn, qui a été voté en 2021, c'est une gradation, l'auteur, par instruction judiciaire, on lui



« FAIRE LA CHASSE AUX CONSOMMATEURS DE L'IPTV, CE N'EST PAS COMME ÇA QUE ÇA MARCHE »



© D.R.

Concernant l'IPTV... Aujourd'hui, est-ce qu'on est sur une politique de répression ? Vers quoi va-t-on pour réguler, réglementer l'IPTV en Belgique, demain ? J'ai toujours répété que culpabiliser les consommateurs de l'IPTV et vouloir leur faire la chasse, ce n'est pas comme ça que ça marche. Je pense qu'il faut une

vraie prise de conscience par rapport au fait que derrière les contenus qu'ils consomment, qu'ils aiment, en réalité il y a un créateur, des auteurs, des éditeurs, des gens qui ont des droits d'auteur là-dessus. Et que si, à un moment donné, c'est illégal et gratuit, alors ça veut dire que la machine n'est plus alimentée au niveau économique et que tout va s'assécher culturellement. Avec des gens pour lesquels on n'aura plus les moyens de les rémunérer de manière juste par rapport au travail qu'ils font. Et donc, c'est cet angle-là qu'on veut prendre. Il y a justement une campagne qui se met en place au niveau belge qu'on a souhaitée, qui s'appelle « Play fair » et qui va être lancée d'ici mi-septembre. Elle réunit l'ensemble des opérateurs, télécoms, tout ce qui est régulateur, les pouvoirs publics, le monde sportif, le monde culturel, etc., pour avoir vraiment une force de frappe. Ce sera sur les réseaux sociaux comme à la TV pour sensibiliser les consommateurs de l'IPTV. Et donc ça, c'est vraiment l'approche que je souhaite, à savoir sensibiliser en disant : « Mais attendez, vous aimez cette série-là, vous aimez du sport, mais il y a des gens qui ne sont pas rémunérés pour ce qu'ils font derrière. » Et ça, ça ne va pas. ■

ce et vérifier cet âge. Or, quand on fait ça, on donne aux réseaux sociaux nos données privées. Mais nous, notre projet depuis le départ, c'est de dire qu'il faut un tiers de confiance, une authentification numérique par itsme ou par MyGov. Et simplement,

la plateforme interroge : Est-ce que la personne qui se

connecte chez moi a 15 ans ? Oui ou non ? C'est tout. Pas davantage d'informations. Oui ou non ? Donc voilà le projet qui est déposé chez nous, en Belgique. D'autre part, l'Europe, pour la mi-septembre, a annoncé une réglementation où elle parle plutôt de 13 ans. Avec une possibilité pour les États de déroger.

La grande nouveauté du plan, c'est aussi la volonté d'aller plus loin qu'une condamnation judiciaire. Vous évoquiez, en préparant cette interview, la possibilité d'implémenter un bannissement numérique. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ?

C'est exactement cela. Il y a une infraction pénale, une

condamnation pénale qui arrive pour des faits qui sont liés au numérique, par exemple du cyberharcèlement. L'objectif est d'avoir une peine complémentaire à la sanction pénale où la personne condamnée serait interdite d'être présente sur les plateformes durant six mois, un an...

Et comment contrôlera-t-on ça ?

De nouveau, parce que si on a une authentification numérique, les plateformes ont la possibilité de vérifier et elles en seront chargées dans le projet. On compte faire la même chose qu'en France, de vérifier effectivement la sanction. Il faut l'effectivité d'une mesure. ■

ÉTUDE

Le sexisme au travail touche près de 9 femmes sur 10

Près de neuf femmes sur dix disent avoir été la cible de propos ou gestes sexistes sur leur lieu de travail. Pourtant, la plupart n'en parlent à personne.

Le sexisme au travail touche toutes les femmes, quels que soient leur âge, leur fonction ou leur secteur d'activité, selon une enquête relayée mardi par le Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes (CEFH). Cette enquête nationale menée par l'organisation JUMP – Solutions for Equity at Work indique que 87 % des femmes déclarent avoir été la cible de sexisme dans un cadre professionnel (90 % des femmes cadres salariées et 85 % des employées).

Ce sexisme se manifeste sous la forme de blagues et remarques déplacées (88 %), regards ou sollicitations inappropriées (58 %) mais aussi d'agressions réprimées par le Code pénal : 27 % des femmes déclarent avoir été harcelées moralement en raison de leur genre, 21 % avoir subi du harcèlement sexuel, 54 % une discrimination ou exclusion professionnelle et même 12 % une agression sexuelle.

Ces faits sont souvent passés sous silence, plus de 75 % des femmes ne signalant pas les faits subis. Lorsqu'elles le font, près de deux tiers d'entre elles estiment ne pas avoir été protégées par leur employeur, et 20 % ont même été pénalisées à la suite

de leur démarche.

En outre, 70 % des incapacités de travail de plus de six mois liées au burn-out ou aux troubles anxieux concernent des femmes, qui représentent aussi 60 % des malades de longue durée et jusqu'à 80 % après 55 ans.

Tant que le sexisme ne sera pas reconnu comme un facteur structurel de risque psychosocial plutôt que comme une affaire relationnelle, « les dispositifs existants soigneront les conséquences sans toucher aux causes », indique le Conseil.

Le CEFH demande dès lors que le sexisme, « y compris le sexisme ordinaire et le sexisme d'ambiance », soit inscrit comme notion autonome dans les politiques de bien-être au travail et dans l'évaluation des risques psychosociaux.

Le Conseil demande également à la Région bruxelloise d'activer ses leviers propres ; (subsides, aides publiques, marchés publics et labels). Il plaide aussi pour la formation obligatoire des Services externes pour la prévention et la protection au Travail (SEPT), des personnes de confiance, des médecins du travail et de l'Inspection du travail, pour l'exemplarité des pouvoirs publics comme employeurs et financeurs, ainsi que pour l'instauration d'une journée officielle de lutte contre le sexisme, sur le modèle du 25 janvier en France. ■

TROUVER DIX MILLIARDS : CES PISTES QUI FERONT MAL AU PORTEFEUILLE

Tout se met doucement en place en vue de cet exercice budgétaire crucial pour l'Arizona. Mais qui contient le fameux classé de Bart De Wever ? Toute la Belgique retiendra son souffle dans les semaines à venir...

Pourquoi cet effort de dix milliards est-il si important ? Contexte international troublé, coûts énergétiques qui explosent, croissance anémique (voire nulle), inflation, taux d'intérêt à la hausse... Malgré les dizaines de milliards d'économies déjà annoncés, la situation budgétaire de notre pays reste très délicate.

EFFET BOULE DE NEIGE

Pour éviter le cauchemar d'un effet boule de neige de l'endettement, pronostiqué dès 2031, à politique inchangée, le gouvernement a opté, avant les vacances, pour un nouvel effort de 10 milliards d'euros d'ici 2029. C'est un peu plus que nécessaire (environ 8 milliards en fait), mais la prudence s'impose, car les recettes ne suivent pas toujours et les chocs internationaux sont une menace récur-

rente.

Quelles sont les pistes sur la table ? Il y a des pistes de recettes nouvelles et de réductions énergiques de dépenses. Les Engagés, Vooruit et le CD&V ne veulent pas envisager les secondes sans les premières, alors que le MR et la N-VA sont surtout foca-

Selon le politologue Carl Devos, tous les partis obtiendront quelque chose, mais ils devront aussi beaucoup céder

lisés sur la réduction des dépenses.

«Un accord d'une telle ampleur ne peut être constitué que de mesures portant à la fois sur les dépenses et sur les recettes», dit Carl Devos, fin observateur politique au Nord du pays. «Tous les partis obtiendront quelque chose, mais ils devront aussi beaucoup céder», avertit le politologue.

Rien ne sera facile ou in-

dolore, car toutes les pistes ont un coût social, économique ou politique, parfois les trois. On ne revient plus sur la hausse de la TVA, car on a largement détaillé cette piste ce mercredi.

Les niches fiscales ou des mécanismes comme les sociétés de management (contrôle plus strict) sont dans le collimateur. Comme la taxation des revenus du patrimoine, imposés moins lourdement que ceux du travail, ce qui laisse augurer d'une grosse bagarre entre les partis de droite qui n'en veulent pas (MR ou N-VA) et ceux du centre (Engagés, CD&V) ou de gauche (Vooruit) qui la trouvent indispensable. Surtout si on discute d'un impôt pour les super-riches.

REVENUS MOBILIERS

Des experts proposent d'harmoniser les taux appliqués aux revenus mobiliers (intérêts, dividendes...), ce qui nuirait aussi au taux préférentiel appliqué aux comptes d'épargne (exonération fis-

cale jusqu'à 1.020 € par personne et par an).

La taxation des revenus locatifs est une autre idée, voire l'actualisation du revenu cadastral. Ce qui ferait grincer les dents des propriétaires déjà confrontés à un précompte immobilier qui n'arrête pas de grimper.

Focus aussi sur la base imposable et les niches fis-

Jusqu'où pourrait aller le bras de fer entre Bart De Wever et Georges-Louis Bouchez, les deux meilleurs alliés sur les dossiers socio-économiques ?

cales, des avantages pour les enfants à charge à la voiture de société et la carte carburant en passant par les titres-services, les chèques repas, la garde d'enfants ou le smartphone.

Au grand dam des partis centristes ou de gauche, les soins de santé n'échapperont pas aux négociations. On parle là de la ré-

duction (à 1,5 % ?) de la norme de croissance des dépenses de santé (2 % en 2026 et 2027 ; 2,5 % en 2028 et 3 % en 2029, hors inflation) ; du retour plus rapide des malades de longue durée au travail ; de l'augmentation du ticket modérateur qui a sans doute plus de chances de passer que la fameuse franchise de 500 € pour les frais médicaux (généralistes, dentistes, etc). On ne retoucherait plus rien de sa mutuelle avant d'avoir atteint cette limite.

IDÉES « EN VRAC »

Parmi les autres idées, « en vrac » : accentuer les sauts d'index ; limiter encore plus strictement les allocations de chômage (moins de deux ans comme maximum ou une dégressivité plus rapide des montants) ; ne pas indexer pendant plusieurs années des pensions supérieures à un certain montant (3.000 € ? 3.500 € ?) ou faire maigrir la pension maximale (environ 8.000 €) ; réduire les frais de personnel et de

fonctionnement dans la fonction publique; réduire les indemnités des responsables politiques; réduire les subsides que l'État verse chaque année (près de 8 milliards d'euros); réduire la contribution belge à l'Union européenne; vendre des participations de l'État dans des entreprises (le gouvernement veut vendre 20 % de sa participation dans Belfius), etc.

Certains imaginent que

Bart De Wever se balade avec un classeur dans lequel seraient empilées des dizaines de mesures

l'on pourrait à nouveau reporter tout ou partie des avantages de la réforme fiscale qui seront surtout concrets en 2029 et 2030. Qui osera défendre cette idée?

Un point commun en tout cas à la plupart de ces propositions: elles feraient très mal au portefeuille des Belges.

Des réunions avec ses partenaires et différentes institutions (Bureau fédéral du Plan, Banque nationale, etc.) ont eu lieu avant les vacances. Bart De Wever se balade ainsi avec un classeur dans lequel seraient empilées des dizaines de mesures (les experts en auraient proposé 250).

On sait que le Premier ministre préfère quelques mesures qui rapportent gros à une mosaïque de petites mesures, mais il ne mettrait pas directement ses propositions sur la table.

Après ses voyages en Inde (fin de cette semaine) et en Italie (début de semaine prochaine), il lancerait des rencontres bilatérales avec ses partenaires. Le début de l'inévitable bras de fer. Le Premier a déjà évoqué une lasagne dont l'une ou l'autre couche n'aura pas bon goût pour chacun. Une manière de ne pas se brûler d'entrée de jeu... Sans garantie de réussite.

Qui osera s'opposer à Bart De Wever? Le Premier mi-

nistre n'est pas ici le défenseur des positions de la N-VA, mais celui qui doit se porter garant d'un accord équilibré. Il bénéficie d'une image très favorable dans le monde économique et dans l'opinion, quasi iconique en Flandre (cela dépend pour qui, bien sûr) et qu'il entretient savamment en Wallonie. Une image intacte dans les sondages. Cela suffira-t-il pour amener ses partenaires à signer un accord?

On imagine que le MR et Vooruit seront les plus virulents par rapport à certaines pistes. Jusqu'où pourrait aller le bras de fer entre Bart De Wever et le président du MR, Georges-Louis Bouchez, alors que les deux hommes sont d'ordinaire les meilleurs alliés sur les dossiers socio-économiques?

Tensions quasi inévitables, coups de gueule, portes qui claquent. Messieurs, à vous de jouer! (Il n'y a pas de dame parmi les acteurs principaux de cet épisode crucial). ■

LE SOIR

Je ne sais pas savoir à quelle date je partirai à la pension », expliquait Olivier (61 ans) en début de semaine. Cet employé dans le secteur bancaire voudrait en rire. Mais la situation ne l'amuse pas. Car elle rend floue l'échéance la plus importante de sa carrière : la retraite.

Après son service militaire, il est entré dans la vie active en 1986, d'abord aux Archives de l'Etat puis chez son employeur actuel. Il répond donc aux conditions pour solliciter une retraite anticipée. Mais depuis cet été, il ne parvient pas à obtenir la confirmation de sa date de départ et du montant qu'il percevra. Le site mypension.be où il aurait dû trouver ces informations, reste muet. A tel point qu'il a plusieurs fois contacté le Service fédéral des pensions (SFP).

« C'est embarrassant car mon employeur me demande quand je quitte l'entreprise car il doit recruter mon remplaçant et aimerait que je le forme. Or, j'ai encore un peu moins de 50 jours de congé à écouler et j'ignore quand je partirai », s'inquiète-t-il en précisant qu'une des simulations effectuées par les fonctionnaires du SFP voici quelques mois le donnait sur le départ au 1^{er} octobre, avant qu'une autre ne reporte ce seuil au 1^{er} janvier prochain.

Et Olivier n'est pas le seul dans l'incertitude. En effet, au Service fédéral des pensions, on confirme que le site mypension.be est actuellement dans l'impossibilité de délivrer ces informations cruciales aux citoyens. La raison : la réforme des pensions. « Le site utilise les mêmes règles de calcul que celles appliquées pour une véritable décision de pension », explique le porte-parole du SFP. « C'est précisément là que réside la force majeure de la plateforme. »

Une réforme à intégrer

Mais la réforme votée cette année par le Parlement va modifier une série de règles de calcul à partir du 1^{er} janvier prochain, avec certains effets rétroactifs. Le nombre de jours de travail requis pour qu'une année soit prise en compte dans le calcul de la pension anticipée, par exemple. « Cela signifie que nous devons d'abord réautomatiser le



La réforme des pensions sème le trouble dans le calcul des montants et des dates de départ

Pour une partie des citoyens, il n'est plus possible de connaître la date de départ à la retraite et l'estimation du montant de pension qui sera perçu. Au moins 19.000 personnes sont concernées.

calcul et le traitement des dossiers afin de pouvoir ensuite afficher ces résultats sur mypension.be. »

Le porte-parole précise : dans le système de calcul des retraites, qui alimente ensuite le site, les statuts (salarié, indépendant, fonctionnaire), les régimes spéciaux (pêcheur en mer, gouverneur, etc.) et les « qualités » (malade, chômeur, régime de fin de carrière) correspondent à autant de codes qu'il y a de situations, qu'il faut implémenter dans les moteurs de calcul afin qu'ils soient pris en compte ou pas selon les situations. Ainsi, une période de maladie est assimilée à du travail pour le malus pension mais pas pour le bonus... Ces changements doivent aussi s'opérer auprès des autres organismes qui alimentent le service des pensions en informations : l'Onem, l'ONSS, etc. C'est

pourquoi les personnes nées après 1966 (car concernée par la réforme) n'ont plus accès aux données de mypension.be, tant que celui-ci n'a pas « digéré » les changements liés à la réforme.

Et l'intégration de ceux-ci prend du temps. Le SFP a ainsi établi un calendrier : dès cet automne, la date de pension la plus proche sera connue pour toutes les personnes en âge de travailler.

A la fin de l'année, la première date de départ sans malus sera disponible. Dans la seconde moitié de 2027, le montant de pension sur base de la nouvelle législation apparaîtra sur le site. Et à la fin de l'année prochaine, les citoyens pourront consulter les différents scénarios les concernant. Bref, les différents impacts de la réforme des pensions du ministre Jan Jambon (N-VA) seront connus au 1^{er} janvier 2028. Pour

© ERIC STAELENS.

une série de personnes néanmoins, des « anomalies » viennent encore compliquer la donne. Exemple : avoir eu recours, comme Olivier, à un crédit-temps de fin de carrière – depuis décembre 2025, il travaille en 4/5^e temps.

30.000 « situations bloquantes » calculées « à la main »

D'autres situations posent également quelques soucis, pour les personnes ayant exercé des métiers maritimes ou celui d'ouvrier portuaire, ou pour les travailleurs des arts, notamment. Ou encore, les jours de congé reportés. En effet, « à partir de 2024, un salarié qui n'a pas pu prendre tous ses jours de congé peut les reporter et les prendre l'année suivante », précise encore le porte-parole. La rémunération liée à ce jour de congé reporté est comptabilisée dans les revenus de l'année où ce congé est effectivement pris.

Enfin, il y a l'impact de la réforme du chômage. Auparavant, le calcul de la pension s'effectuait sur base du principe : « Toutes choses restant égales. » Et avec la limitation du droit aux allocations à deux années, ce principe n'est plus applicable aux personnes percevant ce revenu de remplacement. « Et nous n'avons pas de vue sur ce que fait ou fera le citoyen qui ne bénéficie plus d'indemnités. » Ce qui rend impossible de déterminer la date du départ à la retraite et le montant de celle-ci.

Selon le Service fédéral des pensions, 19.000 personnes nées avant 1966 seraient concernées par des situations de chômage ou de crédit-temps, les autres situations spécifiques concernant 11.000 cas. « On recense 30.000 situations bloquantes, ce qui ne veut pas dire forcément qu'il s'agit de 30.000 personnes », insiste le porte-parole. « Certains dossiers comptent plusieurs situations bloquantes. » Dans ces cas-là, et

en priorité pour les personnes dont l'âge (60 ans et plus) les rapproche de leur première date de départ possible à la retraite, le calcul est effectué « manuellement » par un agent du SFP.

C'est le cas d'Olivier. Ce mercredi, il a reçu confirmation de sa date de départ à la retraite : à l'entame de l'année prochaine, il entamera une nouvelle étape de son existence. Une nouvelle course, pour ce joueur émérite.

Budget : le veto fiscal cinglant de Bouchez, l'ouverture de Verougstraete

A quelques jours des négociations budgétaires, Georges-Louis Bouchez a opposé sur RTL un refus catégorique à toute hausse de la fiscalité. Une ligne qui contraste avec l'ouverture des Engagés et complique la quête des 10 milliards d'euros nécessaires à Bart De Wever.

BERNARD DEMONTY

Je vous le dis face caméra. Il n'y aura pas de hausse de la TVA. Et il n'y aura pas d'impôt sur la fortune, parce qu'il n'y aura pas d'impôt tout court. Je protège tous les contribuables. » Le Premier ministre, Bart De Wever, rêve d'un

accord budgétaire à 10 milliards d'euros qui présente une composante fiscale. A quelques jours du début de la négociation, le président du MR, Georges-Louis Bouchez lui a adressé, mercredi soir sur le plateau de RTL un refus cinglant, bien qu'attendu, lors d'un débat entre présidents de partis franco-

phones. « Un : on est dans le top 3 européen de la fiscalité la plus élevée. Et du déficit le plus élevé. C'est la preuve que le problème ne vient pas des recettes mais des dépenses. Deux : le capital que les gens se sont constitué, c'est d'abord le fruit de leur travail. Et trois : les recettes sont stables, les chiffres le dé-

Cinq présidents de partis étalent invités autour d'une même table de discussion.

© CAPTURE D'ECRAN RTL

montrent, ce sont les dépenses qui augmentent et qu'il faut réduire. » A l'appui de ce dernier point, il produit les chiffres communiqués au gouvernement, qui démontrent effectivement une stabilité des recettes, mais omet de préciser que les mêmes prévisions annoncent une baisse pour 2029, dernière année de législature. C'est cette perspective qui pousse d'autres partis de la majorité à compenser cette érosion attendue.

C'est notamment le cas du président des Engagés, Yvan Verougstraete, partenaire de majorité du MR. Sur le même plateau, il a dit son consentement à des mesures fiscales. « Il faut se parler clair, tous les Belges doivent se serrer les coudes et il faut avoir le courage de le dire. Personne n'est pour une hausse de fiscalité mais nous sommes d'accord d'y réfléchir, si on double les mesures de soutien à l'emploi qui vont soutenir la croissance. » Sur le plateau, il n'a exclu ni impôt sur le patrimoine, ni hausse de TVA.

Du côté de l'opposition socialiste, Ecolo et PTB, la hausse de TVA est totalement rejetée, et l'impôt sur la fortune accueillie à bras ouverts. « Des dizaines de sondages prouvent que la population y est favorable, pourquoi cette majorité n'est-elle pas traduite par une loi au Parlement ? », a demandé Raoul Hedebouw (PTB).

La semaine prochaine, Bart De Wever rencontrera ses vice-Premiers séparément. Sans mesure fiscale, qu'elle porte ce nom ou pas, il y a peu de chance qu'il trouve un accord, ce qui ferait naître un risque pour la survie de sa coalition. Mais à un mois et demi de l'échéance, un propos de début de négociation ne doit pas être pris pour argent comptant...



A l'école, près de quatre élèves sur dix voient des camarades fumer



Au total, 3.064 élèves de troisième et quatrième secondaire issus de 18 établissements scolaires de la province de Hainaut ont été sondés. © AFP.

ment social. »

Pendant deux ans, ces groupes ont travaillé à la coconstruction d'une politique scolaire. Celle-ci s'articule autour de quatre piliers : le renforcement du règlement d'ordre intérieur, un schéma d'intervention éducatif (qui ne se veut pas uniquement répressif), une communication cohérente et l'application uniforme des règles. « On a essayé de ne pas faire ce qui se fait depuis des dizaines d'années, à savoir de l'éducation à la santé et de dire que "fumer, ce n'est pas bon" », relate Pierre Laloux. « Les ados le savent très bien, mais ces considérations ne pèsent pas lourd à cet âge-là, par rapport aux considérations sociales et à l'envie de se faire des amis. »

Reste à savoir si cette nouvelle approche porte ses fruits. La comparaison avec le groupe contrôle n'a pas encore fait l'objet d'analyses approfondies. Le projet doit toutefois se poursuivre dans les provinces de Liège, Namur et Bruxelles.

Vingt ans après son interdiction, la cigarette n'a pas complètement disparu des écoles. Près de quatre jeunes sur dix déclarent voir des élèves fumer à l'intérieur des bâtiments scolaires. Tel est constat d'une étude de l'UCLouvain menée dans 18 écoles secondaires du Hainaut.

CHARLOTTE HUTIN

Le 1^{er} septembre 2006, l'interdiction de fumer dans les écoles – aussi bien pour les élèves que pour les adultes – se généralisait à l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Vingt ans plus tard, force est de constater que cette interdiction ne se traduit pas toujours sur le terrain. Dans une étude menée par l'UCLouvain, et financée par la Fondation contre le cancer, près de quatre élèves sur dix déclarent voir des camarades fumer à l'intérieur des bâtiments scolaires. Ils sont environ 50 % à en apercevoir dans l'enceinte de l'école, 76 % aux grilles de l'établissement et 82 % aux abords immédiats. « Les écoles étaient surprises du niveau de tabagisme », relate Pierre Laloux, doctorant à la faculté de santé publique de l'UCLouvain. « Pourtant, les endroits où les jeunes fument sont généralement connus, même parmi les éducateurs. »

Le vapotage a profondément changé la donne. La cigarette électronique, aujourd'hui le produit nicotinique le plus expérimenté par les adolescents, n'existait pas en 2006. Près d'un élève sondé sur deux déclare l'avoir déjà essayée, contre environ un sur quatre pour la cigarette classique. Viennent ensuite le cannabis (12 % des sondés) et le snus, de la nicotine à placer sous la lèvre (10 %). Alors que les puffs jetables sont interdits à la vente en Belgique depuis le 1^{er} janvier 2025, Pierre Laloux constate que « les jeunes se les pro-

curent sans difficulté, via les réseaux sociaux ou des filières parallèles ».

Au total, les chercheurs et chercheuses de l'équipe de Vincent Lorient (UCLouvain) ont sondé 3.064 élèves de troisième et quatrième secondaire issus de 18 établissements scolaires de la province de Hainaut. « Il s'agit de la province belge qui présente le niveau de revenus le plus faible, mais aussi la prévalence de tabagisme la plus élevée », indique Pierre Laloux. « Nous avons invité l'ensemble des écoles de la province à participer, soit 125 écoles, mais seules 18 ont répondu positivement. » Parmi ces établissements figurent des écoles de tous les réseaux d'enseignement présentant des indices socio-économiques variés, même si ceux-ci sont globalement inférieurs à la médiane.

Des différences selon les filières

L'étude met d'ailleurs en évidence de fortes disparités selon les filières d'enseignement. Ainsi, 11 % des élèves de l'enseignement général disent avoir déjà fumé une cigarette classique et 27 % avoir vapoté. Ces chiffres grimpent respectivement à 31 et 51 % dans le technique, et à 43 et 59 % dans le professionnel. « Les adolescents qui viennent d'un milieu socio-économique défavorable sont plus à risque », insiste le doctorant. « Ce qui montre bien que les inégalités sociales de santé se construisent dès l'adolescence. »

L'autre enseignement de l'étude concerne le non-respect des règles antitabac par une partie des adultes. Envi-

ron 15 % des élèves disent voir des membres du personnel fumer à l'intérieur des bâtiments, et près de 25 % aux grilles de l'école. « Quand un élève voit un adulte fumer là où c'est interdit, tout le message de prévention s'effondre », note Pierre Laloux. « Ça donne l'impression que fumer, ce n'est pas si grave que ça. » Dans les écoles interrogées, un tiers des membres du personnel déclare ne pas connaître avec précision les règles en vigueur dans l'établissement.

Face à ces résultats, l'équipe de recherche a testé une nouvelle méthode pour aider les écoles à tendre vers un environnement sans tabac. Dans neuf des 18 écoles, un groupe de plaidoyer réunissant la direction, des enseignants, des éducateurs mais aussi des élèves a été mis en place. « On a d'abord déconstruit quelques croyances, notamment celle qui consiste à dire que fumer est un choix, alors qu'il s'agit plutôt d'un comporte-

La Libre BELGIQUE

“Les seules fusions ayant du sens sont celles où les villes absorbent la périphérie”

■ Quelques préalables à d'éventuelles fusions de communes en Wallonie.

Depuis la précédente législature, les communes wallonnes qui le souhaitent peuvent fusionner. Elles sont encouragées à la faire: un incitatif financier est prévu pour les récompenser. Bastogne et Bertogne en ont profité sous la précédente législature. Le ministre des Pouvoirs locaux, François Desquesnes (Les Engagés) conseillait d'ailleurs dans *La Libre* du 29 août aux communes d'envisager cette fusion sur base volontaire avant qu'elles y soient obligées. Le ministre est en effet persuadé que ce dossier sera l'un des enjeux de la campagne pour les régionales de 2029. Avec comme conséquence potentielle, la possibilité pour la région d'imposer une fusion aux communes, comme ce fut le cas en 1976.

Économie d'échelle, gain d'efficacité... les arguments en faveur des fusions ne manquent pas. Mais pour certains, ce n'est pas forcément la voie à suivre. Thomas Dermine, le bourgmestre de Charleroi

(PS), a d'autres idées pour l'avenir des communes wallonnes. Il s'appuie à sortir un ouvrage - *La Révolution des communes: Charleroi, laboratoire d'une nouvelle organisation territoriale en Wallonie* (et Racine) - consacré à cette question avec, en toile de fond, la fusion de Charleroi et d'une grande partie de ses communes limitrophes en 1976.

Politiquement difficile

“La vraie question, souligne Thomas Dermine, est celle de la solidarité autour d'un bassin de vie”. Il cite en exemple, Charleroi Métropole qui regroupe trente communes allant du nord de Charleroi à Chimay en passant par des communes de la province de Namur, comme Couvin, Viroinval ou encore Sambreville. Il lui semble nécessaire de repenser la supracommunalité de cette manière plutôt que d'opter pour des fusions. “On pourrait ainsi, à cette échelle, mutualiser des services comme ceux qui sont rendus par les CPAS, mais aussi pour la culture, le sport, les logements publics, etc.”.

Pour lui les fusions peuvent être intéressantes pour les grandes villes. “Il serait logique que les villes absorbent leur périphérie, c'est à mes yeux la seule fusion qui a du sens. Anvers a procédé de la sorte.” “Les grandes villes prennent financièrement en charge différents services – les piscines, par exemple – qui bénéficient à des citoyens vivant dans les communes périphériques”, avance-t-il en guise d'argument.

Il plaide pour une approche réaliste des fusions, dont la réussite dépend du contexte et de moments

“L'enseignement communal pourrait être confié à Wallonie-Bruxelles Enseignement.”

Philippe Defeyt
Économiste

favorables: “Si l'un des hommes forts de la commune s'en va et qu'un autre arrive, si les majorités des deux entités sont identiques...” L'exemple de Liège et de Herstal, dirigées par deux socialistes – Willy Demeyer et Frédéric

Daerden – est éloquent à ce sujet: les deux communes sont en discussion.

Une fiscalité identique

Philippe Defeyt, économiste et ancien mandataire Écolo, livre lui aussi une analyse sur la question des fusions. Selon lui, avant de l'en-

visager, il serait utile et nécessaire de “repenser les pouvoirs locaux”. Il est à ses yeux indispensable de lancer une réflexion sur l'organigramme des communes. “Des réformes sont en effet souhaitables en la matière, quelle que soit la taille des communes. Faut-il garder toutes les compétences, légales ou autres, assurées par les communes? À mes yeux, non. Par exemple, l'enseignement communal pourrait être confié à Wallonie-Bruxelles Enseignement”. Cela serait d'ailleurs pour lui une façon de “traiter de manière équitable tous les enfants scolarisés dans le public”.

Il donne aussi l'exemple de la nécessité de rationaliser et de simplifier la fiscalité communale. Il note, par exemple, une différence incompréhensible, d'une commune à l'autre, du coût d'un mariage civil.

Pour lui, la fiscalité communale doit être régionale et “les recettes seraient redistribuées aux communes avec une véritable et juste péréquation”.

Parmi d'autres, tels sont les préalables indispensables avant d'aborder la question des fusions de communes. Malheureusement, regrette-t-il, “le gouvernement wallon semble souvent donner priorité aux questions de tuyauterie”.

Stéphane Tassin

Depuis cette rentrée 2026, le tronc commun est entré en vigueur en première secondaire. Au moyen de nouveaux référentiels et d'une réorganisation des matières, celui-ci vise notamment à renforcer la qualité des apprentissages et à adapter l'enseignement à l'évolution de la société. Cette année marque aussi la disparition de la première année différenciée, réservée aux élèves de première secondaire n'ayant pas obtenu le CEB en fin de sixième primaire. Comme tout changement majeur, ces mesures du Pacte pour un Enseignement d'excellence ont suscité de vives inquiétudes auprès des premiers concernés: les professeurs.

En février-mars 2025, les éditions Van In ont ainsi lancé un "baromètre annuel de la mise en œuvre du Pacte d'Excellence" auprès des enseignants de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Son but était d'identifier clairement les craintes des enseignants afin de pouvoir les accompagner au mieux. La même enquête a été menée à nouveau en février-mars 2026, afin d'évaluer l'évolution de ces préoccupations. Explications avec Sabrina Amengual, la responsable de la partie francophone des éditions Van In.

Quel était le contexte de ce baromètre ?

Quand on travaille avec des enseignants, on a besoin de connaître leurs besoins et la manière dont ils appréhendent le changement. Ici, le changement

était très grand parce que le Pacte n'impliquait pas seulement de nouveaux programmes et contenus de matière, mais aussi une autre organisation de l'école, des cours, ainsi qu'une charge de travail différente et une autre manière de suivre individuellement les élèves. Comme la première année différenciée disparaît et que le tronc commun s'implante en secondaire, il y a désormais une beaucoup plus grande hétérogénéité des classes, qui amène

"Trois quarts des sondés restent préoccupés quant à l'impact concret du Pacte d'Excellence sur leur travail."

Sabrina Amengual

Responsable de la partie francophone des éditions Van In

les enseignants à diversifier davantage leurs approches pédagogiques.

Pourquoi l'avoir réalisé une deuxième fois ?

La perception que vous pouvez avoir d'un changement quand il est très éloigné dans le temps est différente de celle que vous en aurez lorsque vous serez à la porte de ce changement. D'autant plus qu'entre-temps, les nouveaux programmes sont arrivés et qu'il y a eu des formations données par les pouvoirs organisateurs, ce qui a pu modifier le ressenti des professeurs. Pour nous, il était vraiment important d'identifier où ils avaient besoin de notre aide.

Quelles grandes tendances ce baromètre a-t-il justement mises en lumière ?

Si l'on regarde les résultats de 2025, la première peur était le manque d'informations (pour 41 % des sondés). Les professeurs ont aussi exprimé une crainte par rapport à la charge de travail et un besoin de support, d'outils. Certains ensei-

gnants ne savaient pas quels cours ils allaient donner, tandis que d'autres allaient donner des nouveaux cours, qu'ils n'avaient donc jamais donnés auparavant.

Un an plus tard, en 2026, le niveau d'information s'est bien amélioré (58 % des enseignants se disent suffisamment informés sur les objectifs du Pacte). C'est logique, puisqu'il y a eu des séances d'information des pouvoirs organisateurs, que les programmes sont sortis et que les professeurs ont pu voir les supports qui ont été présentés par les maisons d'édition. Par contre, il existe toujours une crainte par rapport au temps et à la charge de travail. Une partie de ces inquiétudes ne pourra probablement être levée qu'au moment de la mise en œuvre concrète dans les classes. Trois quarts (74 %) des sondés restent également sceptiques ou préoccupés quant à l'impact concret du Pacte d'Excellence sur leur travail.

Si vous deviez résumer les résultats en un ressenti, lequel serait-ce ?

La peur du manque de temps et de la charge administrative. Par le passé, les professeurs ont déjà traversé d'autres changements de programmes, mais ici la difficulté tient

au fait que plusieurs transformations importantes interviennent simultanément: l'organisation de l'école, le contenu, les horaires... C'est tellement de changements d'un coup que je peux comprendre que ça génère du stress et de la peur auprès de certains enseignants.

Une autre demande mentionnée par les professeurs dans le baromètre était d'avoir des outils qui correspondent aux nouveaux référentiels. Avec les changements de programme, ils vont évidemment se retrouver avec des nouveaux contenus, mais aussi avec une autre manière de donner cours et de suivre les élèves.

Les enseignants auront des élèves aux niveaux d'apprentissage tellement différents qu'ils vont devoir créer différentes versions de cours ou de séquences de cours d'une même théorie. Même chose pour les exercices et les évaluations. Ils devront ensuite effectuer un suivi personnalisé pour chacun de ces élèves. Et tout ça, pour chacune de leurs classes. Il faut se rendre compte de la multiplicité de travail qu'ils vont avoir. Il est donc important que l'ensemble des acteurs concernés continuent à soutenir les enseignants dans cette transition.

"Le tronc commun oblige les enseignants à créer plusieurs versions de cours"

■ L'arrivée du Pacte d'excellence en secondaire a suscité l'inquiétude des profs.

Entretien Caroline Vandenaabeele



74 % des professeurs sondés restent sceptiques ou préoccupés quant à l'impact concret du Pacte d'Excellence sur leur travail.

JEAN LUC FLEMMING

“La non-réalisation de la Boucle du Hainaut aurait des conséquences importantes”

■ Selon le régulateur du secteur de l'Énergie, il faut avancer sur le projet de la Boucle du Hainaut. Il annonce aussi une forte hausse des tarifs facturés par Elia.

+48 euros

Hausse des tarifs Elia

Entre la période 2020-2023 et la période 2024-2027, les tarifs de transport sont passés, en moyenne, de 40 à 80 euros par an (HTVA). Lors de la prochaine période (2028-2031), ils pourraient encore augmenter de 60%, ce qui représenterait un surcoût annuel de 48 euros (HTVA).

l'ordre de 50 % à 60 %. Ceci dit, il ne faut pas exagérer l'impact des tarifs facturés par Elia sur la facture d'électricité. Alors qu'un ménage payait, en moyenne, 40 euros (HTVA) par an pour financer Elia, la note est passée à environ 80 euros par an (HTVA) lors de la dernière augmentation des tarifs. Si les tarifs augmentaient encore de 60 %, le surcoût annuel pour un ménage serait de 48 euros (HTVA).

Cet ordre de grandeur n'a donc rien à voir avec les mouvements observés sur les marchés européens du gaz naturel, depuis le déclenchement de la guerre au Moyen-Orient. Si les prix du gaz devaient se maintenir au niveau actuel (70 euros par MWh) pendant un an, un ménage paierait un surcoût annuel moyen de... 680 euros.

Néanmoins, pour un consommateur industriel belge, cette hausse des tarifs facturés par Elia peut représenter un problème de compétitivité. La hausse des prix du gaz concerne l'Europe et l'Asie, tandis que les tarifs facturés par Elia ne concernent que la Belgique.

La Creg souhaite d'ailleurs renforcer son contrôle sur les investissements d'Elia, notamment en ce qui concerne les interconnexions avec l'étranger. “La Creg considère qu'il convient de prioriser les projets d'interconnexion dont l'analyse coûts/bénéfices est la plus positive et qui sont les plus susceptibles d'apporter des bénéfices à court terme”, explique ainsi le régulateur.

La Creg, le régulateur fédéral du secteur de l'énergie, a publié son avis sur le projet de plan fédéral de développement du réseau électrique haute tension pour la période 2028-2038. C'est Elia, l'entreprise qui gère le réseau électrique haute tension, qui a rédigé ce plan, dont l'adoption finale n'est pas attendue avant l'année prochaine. Un aval du ministre de l'Énergie, Mathieu Bihet (MR), est d'ailleurs requis.

Ce plan fédéral 2028-2038 contient de nombreux investissements dans le réseau haute tension, via le renforcement des lignes en Belgique, la création de nouvelles interconnexions avec l'étranger, ou la connexion de nouvelles éoliennes en mer du Nord avec le réseau terrestre.

Impact sur la facture

Les investissements réalisés par Elia sont financés par la facture d'électricité des ménages et des entreprises.

Si le plan fédéral de développement porte sur la période 2028-2038, les prochains tarifs facturés par Elia, quant à eux, seront fixés pour la période 2028-2031.

Dans son avis, la Creg a constaté que, sur la base des estimations budgétaires communiquées par Elia, les tarifs “augmenteront fortement à l'avenir si la politique reste inchangée”.

Cette augmentation tarifaire n'est pas surprenante. Pour rappel, l'électrification de la société (voitures électriques, pompes à chaleur...) augmente les besoins de renforcement des réseaux électriques. Ce qui a logiquement un impact sur les tarifs d'Elia, qui investit lourdement dans le réseau haute tension.

Les tarifs de la période 2024-2027 se sont d'ailleurs déjà inscrits en hausse de 77 %, en moyenne, par rapport à la période 2020-2023. Et on va donc assister à une nouvelle hausse au cours de la prochaine période tarifaire (2028-2031), de

Le régulateur a d'ailleurs récemment procédé à une modification réglementaire qui devrait inciter Elia à prioriser ses investissements en fonction de l'intérêt des consommateurs d'électricité (ménages et entreprises). “Actuellement, Elia est rémunéré en fonction du niveau de ses investissements, peu importe qu'ils soient utiles ou pas aux utilisateurs du réseau, nous explique la Creg. Avec ce changement réglementaire, Elia recevra un bonus si son investissement produit des effets positifs mesurables, comme une réduction des congestions sur le réseau. Il faudra mettre la barre suffisamment haut pour que l'objectif ne soit pas trop facile à atteindre.”

Alerte en cas de flambée des coûts

La Creg préconise aussi la mise en place d'un système d'alerte “en cas de dépassement significatif des coûts ou des délais d'un projet” porté par Elia. Ce mécanisme aurait pu être utile lors de l'explosion des coûts de l'île énergétique.

Enfin, la Creg a souligné qu'il était important de faire avancer le projet de la Boucle du Hainaut, qui fait l'objet d'une forte opposition de la part des riverains. “La non-réalisation de la Boucle du Hainaut entraînerait des conséquences importantes”, note

ainsi la Creg. Cela pourrait créer des problèmes de congestion sur le réseau électrique, empêcher des entreprises de recevoir une connexion électrique, ou encore limiter la possibilité de connecter de nouvelles éoliennes en mer avec le réseau terrestre, alerte le régulateur.

François Desquesnes (Les Engagés), en tant que ministre wallon du Territoire, doit prochainement prendre une décision (non définitive) dans ce dossier.

Selon une source proche du dossier, le ministre wallon voudrait réclamer à Elia un million d'euros d'indemnités par kilomètre, au bénéfice des communes dont le paysage est affecté par le tracé.

À ce sujet, la Creg précise qu'Elia ne peut octroyer des indemnités pour un montant supérieur à 3 % de ses investissements annuels. Sans quoi, Elia ne pourra pas incorporer ce coût dans ses tarifs.

Laurent Lambrecht



Boucle du Hainaut : vers une hausse des compensations pour les communes ?

<https://www.antennecentre.tv/actu/boucle-du-hainaut-vers-une-hausse-des-compensations-pour-les-communes/29717>

Horrues : les fromages du gars lactique

<https://www.antennecentre.tv/actu/horrues-les-fromages-du-gars-lactique/29721>